



INAUGURATION

Maison d'Assistants Maternels
La Case Ti Marmaille

Samedi 26 septembre 2015

Le Département aux côtés des Réunionnais

Mot du Conseil Départemental

Dans le domaine de la petite enfance, le Conseil Départemental accentue ses efforts pour l'avenir des tout-petits.

Bien que l'aide aux structures ne soit pas une compétence obligatoire, la Collectivité a décidé de poursuivre sa politique d'aide en faveur des modes de garde des jeunes enfants.

En effet, La Réunion connaît toujours une croissance démographique importante avec près de 14 000 naissances par an avec des besoins de plus en plus réels en matière de garde d'enfants.

Ce dynamisme démographique est à mettre en relation avec le nombre de places de modes d'accueil, tous modes de garde confondus, qui s'élève à près de 9909:

- ▶ 5468 en modes d'accueil collectif (241 établissements de la petite enfance)
- ▶ et 4241 places chez les 1439 assistantes maternelles.

Malgré tout, le pourcentage de places d'accueil offertes à l'accueil de jeunes enfants reste encore inférieur à la moyenne nationale.

Des mesures innovantes en faveur de l'enfance ont été prises, notamment, la création de Maisons d'Assistants maternels (MAM).

La Collectivité Départementale a souhaité favoriser, le développement de ces structures qui doivent permettre à de nombreux assistants maternels de mettre en commun leurs compétences autour d'un projet d'accueil collectif.

Lors de sa Séance Publique du 10 décembre 2013, les élus ont décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la création des MAM en proposant notamment :

- ▶ un accompagnement technique au montage de projets nouveaux par la PMI et la DBEP ;
- ▶ une subvention de 4 000 € par MAM constituée en association et versée en une seule fois,

Compte tenu de la difficulté de trouver des locaux, afin de concrétiser les projets de création de MAM, le Département a également exploité son patrimoine bâti, afin de mettre à la disposition des porteurs de projet des locaux adaptés à l'accueil de jeunes enfants.

Aujourd'hui, la MAM « LA CASE TI MARMAILLE » offre 13 places nouvelles d'accueil à des parents et l'accueil des enfants sera assuré par 4 assistantes maternelles. Cette ouverture porte à 16 le nombre de MAM sur l'île avec 53 assistants maternels et une capacité de 206 places offertes dans ce nouveau mode d'accueil.

Cette politique volontariste est propre à la Collectivité, et malgré les contraintes budgétaires actuelles, elle restera toujours présente dans la politique d'accueil de jeunes enfants.



NOTES



le Conseil Départemental un acteur et un partenaire essentiels des Assistants Maternels

La Collectivité, chef de file de l'action sociale, mène une politique encore plus offensive sur l'accompagnement et la construction des parcours de vie de chaque public (enfants, collégiens et étudiants, adultes en difficultés, personnes âgées et handicapées).

Les nouvelles actions proposées par la collectivité

Dans le domaine de la petite enfance, au-delà des mesures existantes, de nouvelles actions sont proposées.

C'est le cas notamment du **développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**.





NOTES



Les actions du Conseil Départemental en faveur des Maisons d'Assistants Maternels et des familles

► le dispositif chèque marmaille :

En 2013, près de 2,3 M€ ont été alloués au dispositif chèque marmaille. Cette contribution s'adresse aux familles. Le Conseil Général aide aux frais de garde du jeune enfant, à hauteur de 100 € par mois, lorsque les parents font appel à un assistant maternel agréé ;

► l'abaissement de l'âge d'accueil à 15 mois au lieu de 18 mois à partir du 3^e enfant accueilli chez les assistants maternels ;

► l'attribution de tapis d'éveil (plus de 1400 distribués à ce jour)

Afin d'aider les assistants maternels lors de leur installation, il a été décidé de doter chaque nouvel agréé d'un tapis d'éveil. Le dispositif concerne également les renouvellements d'agrément ;

► l'aide à l'amélioration de l'habitat :

Le nouveau règlement départemental validé le 7 novembre 2012, propose une aide à l'amélioration de l'habitat d'un montant maximum de 20 000 € et sans conditions de ressources. Il s'adresse aux personnes ayant eu un refus d'agrément ou d'extension de leur capacité d'accueil pour des motifs liés uniquement à leurs

conditions de logement.

► la formation initiale obligatoire gratuite :

Chaque année, près de 150 assistantes maternelles bénéficient d'une formation gratuite qui est organisée et prise en charge par le Conseil Général. Cette formation est dispensée en deux étapes. Une 1^{re} partie se déroule avant l'accueil du premier enfant. Une 2^e partie, basée sur l'expérience, intervient dans les 2 ans suivant l'accueil des enfants ;

► un site Internet dédié aux assistants maternels afin d'aider les parents dans leur recherche. Le lien se fait sur le site du Conseil Général : <http://www.cg974.fr>

L'action de la PMI

S'agissant de l'aide en faveur des MAM, la PMI assure une aide technique avec son équipe de conseillers qui accompagne les porteurs de projet, à monter les dossiers et à franchir toutes les étapes jusqu'à l'obtention de l'agrément (réunion d'information, aide à l'élaboration du projet éducatif, du règlement de la MAM, choix du local, recommandations pour les aménagements, conseils pour les agréments...).

En 2015,
130 personnes
se sont intéressées au
dispositif MAM et ont
sollicité la PMI.



NOTES



Les centres de pmi

SECTEUR NORD

Saint-Denis Hôtel de Ville / Bellepierre / La Montagne	0262 94 06 10
Camélias / Saint-François / Montgallard	0262 30 36 27
Le Chaudron / La Bretagne	0262 97 47 50
Sainte-Clotilde / Moufia	0262 28 82 71
Sainte-Marie / Rivière des Pluies	0262 72 91 24
Sainte-Suzanne	0262 52 20 49

SECTEUR EST

Cambuston / Cressonnière	0262 46 06 64
Saint-André Ville / Salazie	0262 46 01 45
Bras-Panon / Saint-Benoît I	0262 51 53 53
Saint-Benoît II / Plaine des Palmistes / Sainte-Rose	0262 50 75 09

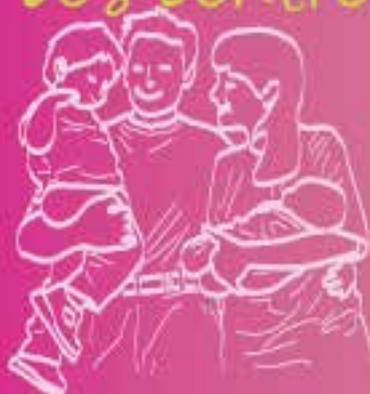
SECTEUR SUD

Saint-Joseph / Saint-Philippe	0262 56 48 98
Petite-Île / Terre-Sainte	0262 56 81 20
Saint-Pierre / Ravine des Cabris	0262 96 90 60
Tampon / Plaine des Cafres / Trois-Mares	0262 49 50 49
Étang-Salé / Les Avirons / Entre-Deux	0262 59 55 21
Saint-Louis / Rivière Saint-Louis / Cilaos	0262 27 59 12
	0262 91 49 21
	0262 91 22 30
	0262 39 75 80

SECTEUR OUEST

Saint-Leu / Trois-Bassins	0262 34 20 89
Saint-Paul Ville / Bois-de-Nerles Saint-Paul	0262 45 95 90
Port I / Port II / Rivière des Galets	0262 44 37 37
La Possession / Saint-Gilles les Hauts	0262 91 78 60
	0262 42 12 74
	0262 22 20 36
	0262 22 70 83

Les centres de planification



Saint-Denis	0262 21 08 71
Saint-André	0262 46 30 54
Saint-Benoît	0262 50 75 09
Saint-Paul	0262 22 51 56
Le Port	0262 42 83 86
Saint-Pierre	0262 25 10 14
Saint-Louis	0262 91 22 30
Rivière Saint-Louis	0262 39 75 80
Saint-Joseph	0262 56 50 46
Le Tampon	0262 27 05 95



NOTES



Les actions spécifiques en faveur des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Que dit la loi ?

La loi n°2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) a fixé le cadre juridique de cette nouvelle organisation. Elle permet à 2 assistantes maternelles au minimum et à 4 au maximum de se regrouper au sein d'une même maison.

Chaque assistant maternel peut accueillir jusqu'à quatre enfants si les conditions d'accueil le permettent. L'accueil peut être délégué entre les assistants maternels sur autorisation des parents. Cette formule de délégation d'accueil offre l'avantage aux MAM de pouvoir proposer aux familles des horaires atypiques

L'aide à la recherche de locaux

Le Conseil Général a sollicité les bailleurs sociaux afin de proposer des logements aux porteurs de projet MAM. Ainsi, plusieurs locaux proposés par la SIDR ont été évalués.

L'aide financière

Attribution d'une subvention de

4 000 € par MAM agréée et constituée en association. Intervention également sur la signalétique et l'agencement intérieur complémentaire dans la limite de 1 000 €.

Le dispositif ADEN

Le dispositif ADEN (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles) a été élargi aux assistantes maternelles qui intégreront les futures Maisons d'Assistants Maternels. Elles peuvent bénéficier d'une avance remboursable d'un montant de 6 000 €.

Un appui technique est également apporté par le biais d'une étude du projet, d'une aide à la création d'une association et de conseils pour l'établissement du budget prévisionnel.





NOTES



Les actions spécifiques en faveur des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Un mode d'accueil innovant

- ▶ répond aux besoins des familles des territoires ruraux du fait de la proximité ;
- ▶ compense sur le territoire communal le manque de structure d'accueil de type crèche ou halte-garderie ;
- ▶ augmente la capacité d'accueil des jeunes enfants ;
- ▶ accueille les enfants en petite collectivité (éveil, socialisation) ;
- ▶ rompt l'isolement des assistants maternels lié à l'accueil à domicile ;
- ▶ permet aux assistants maternels sans emploi à leur domicile de pouvoir exercer dans un autre lieu (assistants maternels situés dans des quartiers difficiles, dans des secteurs isolés ou ayant un logement non conforme) ;
- ▶ permet aux assistants maternels de différencier le lieu de vie familial du lieu de vie professionnel.

Quelles sont les exigences pour créer une MAM ?

- ▶ avoir constitué un groupe de deux, trois ou quatre personnes ;
- ▶ disposer d'un agrément en qualité d'assistant maternel ou en faire la demande ;
- ▶ avoir suivi la formation initiale obligatoire avant accueil, ainsi que l'initiation au secourisme ;
- ▶ disposer d'un local réservé à l'activité et offrant toutes les garanties pour l'accueil des enfants et du public ;
- ▶ obtenir l'agrément pour ce local.

Combien de structures actuellement à La Réunion ?

Il existe actuellement 16 Maisons d'Assistants Maternels agréées à La Réunion (Saint-Leu, La Possession, Le Tampon, Saint-Denis, L'Étang-Salé les Hauts, Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-André, Saint-Gilles les Hauts).

Ces MAM sont :



Informations spécifiques

Présentation de « La Case Ti Marmaille »

- ▶ Adresse : 2551 chemin du Centre - Saint André
- ▶ Tel : 0692 83 80 08
- ▶ Nombre assistantes maternelles agréées : 4
- ▶ Capacité d'accueil : 13 places
- ▶ Date obtention agrément : 20 mars 2015
- ▶ Horaires d'ouverture : 7h30 / 17h30 en semaine et 8h / 12h le samedi
- ▶ Les assistants maternels : Mme Amandine FONTAINE, Monsieur David FONTAINE, Mme Christine BELIN, Mme Louise CLERVILLE

L'idée de création de la MAM « La case Ti Marmaille » est née entre 2 assistantes maternelles de Saint André, agréées depuis 2011 pour exercer à leurs domiciles. L'une était autorisée à en accueillir 3 enfants et l'autre à accueillir 2. Leur motivation était de sortir de l'isolement et de favoriser la socialisation des enfants.

Un courrier de présentation du nouveau dispositif adressé par la PMI à l'ensemble des Assistantes Maternelles, les a confortées dans ce

projet. La décision de créer la MAM est prise. L'équipe est constituée. Le mari de Mme FONTAINE rejoint le groupe. Il fait sa demande d'agrément et suit la formation initiale obligatoire avant l'accueil des enfants.

Une 4^e personne de Bras-Panon, Assistante Maternelle agréée depuis 14 ans et agréée à son domicile pour l'accueil de 4 enfants se joint à l'aventure.

Cette MAM est entièrement privée.





NOTES

Adresse

2551 chemin du Centre - Saint André
Tél. : 0692 83 80 08

Jours et horaires d'ouverture

7 h 30 / 17 h 30 en semaine et 8 h / 12 h le samedi

Capacité d'accueil

13 places

Date d'obtention de l'agrément

20 mars 2015

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Les assistantes maternelles

Amandine FONTAINE
David FONTAINE
Christine BELIN
Louise CLERVILLE



NOTES



Adresse

Résidence Ylang Ylang
8 rue la Digue – 97400 Saint-Denis.

Contacts

Tél. : 02 62 97 03 78

Jours et horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h

Situation de la MAM

Quartier résidentiel de La Balance à Piton Saint-Leu, au rez-de-chaussée d'une villa avec jardin.

Nombre d'assistantes maternelles agréées

2

Capacité d'accueil

9 places

Date d'obtention de l'agrément

25 juillet 2012

Les assistantes maternelles

Nadra LACAILLE
Danny CAMPMAS

NOTES



Adresse

18 rue Tanzanie – 97419 La Possession

Contacts

Tél. : 0262 91 20 28

Courriel : tizenfantslakour@outlook.fr

Jours et horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30, le samedi de 7h30 à 18h30

Situation de la MAM

Villa avec jardin, située au début d'un lotissement privé à la ZAC Saint-Laurent.

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Capacité d'accueil

14 places

Date d'obtention de l'agrément

2 juillet 2013

Les assistantes maternelles

Eliette DABIEL-TABLEAU

Sylviane BUDEL

Sophie MOREAU

Lola COMMENCAL

NOTES



Adresse

3 rue de la Balance – 97424 Piton Saint-Leu

Contacts

Tél. : 0692 51 24 32

Courriel : tidoudou974@gmail.com

Jours et horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h

Situation de la MAM

Quartier résidentiel de La Balance à Piton Saint-Leu, au rez-de-chaussée d'une villa avec jardin.

Nombre d'assistantes maternelles agréées

2

Capacité d'accueil

8 places

Date d'obtention de l'agrément

25 juillet 2012

Les assistantes maternelles

Roselyne GARNIER

Sandrine GAY

NOTES



Adresse

25 chemin Pellier, 12^e km – 97430 Le Tampon

Contacts

Tél. : 0692 38 85 27

Courriel : bulles.etincelles@yahoo.fr

Jours et horaires d'ouverture

la MAM est ouverte selon les besoins et la demande des familles

Situation de la MAM

Villa avec jardin, située dans un quartier résidentiel du 12^e km

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Capacité d'accueil

16 places

Date d'obtention de l'agrément

17 février 2014

Les assistantes maternelles

Sandrine LALLEMAND

Edith Maud VICTOIRE

Anne Marie FONTAINE

NOTES



Adresse

34 rue Général de Gaulle – 97400 Saint-Denis

Contacts

Tél. : 0262 52 37 12

Jours et horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00, certains soirs, week-end et jours fériés
selon les besoins des familles

Situation de la MAM

Villa avec jardin, située à proximité du Jardin de l'État

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Capacité d'accueil

12 places

Date d'obtention de l'agrément

13 août 2014

Les assistantes maternelles

Christelle TAOMBE

Marie Lourde SOUPRAMANIEN

Géraldine LEBEAUD

Gladys TAOMBE

NOTES



Adresse

22 avenue Raymond Barre - 97427 Étang Salé les Hauts
Tél. : 0262 67 34 36

Jours et horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Situation de la MAM

Villa avec jardin sur avenue principale avec une pièce de jeux de 50 m²

Capacité d'accueil

16 places – enfants de 2 mois à 3 ans

Date d'obtention de l'agrément

28 août 2014

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Les assistantes maternelles

Mme PAYET

Mme TABARD Caroline

Mme ROCHOU Lise May

Mme CALABRESE Fabienne

NOTES



Adresse

121 chemin Andinaïque - Ligne des Bambous - 97432 Saint-Pierre
Tél. : 0692 58 76 53

Capacité d'accueil

12

Date d'obtention de l'agrément

29 septembre 2014

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Les assistantes maternelles

Virginie DI MARINO
Carole ISMAEL
Sylvie ROBERT
Christine SALLES

NOTES



Adresse

363 rue Jean XXIII - 97451 Saint-Louis
Tél. : 0693 80 25 09

Jours et horaires d'ouverture

7 h / 18 h

Situation de la MAM

Zone résidentielle dans le quartier de Roche Maigre. Maison est de type F5 de 100 m², avec véranda, petit jardin et aire de stationnement pour les parents

Capacité d'accueil

12

Date d'obtention de l'agrément

4 novembre 2014

Nombre d'assistantes maternelles agréées

3

Les assistantes maternelles

Laura Marie Anncy NICOLLE

Laurence HOAREAU

Christelle LAURET

NOTES



Adresse

16 chemin Tamatave - 97435 Saint-Gilles les Hauts
Tél. : 0692 61 33 22

Jours et horaires d'ouverture

de 7 h à 18 h

Situation de la MAM

Maison individuelle de 130 m² de plain pied avec petit jardin gazonné

Capacité d'accueil

16 places

Date d'obtention de l'agrément

4 février 2015

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Les assistantes maternelles

RIVIERE Angélique
MNEMOSYME Alexandra
BAPTISTE Laura
TIAN VAN KAI Estelle

NOTES



Adresse

32 rue du Général Bonnier - 97430 Le Tampon
Tél. : 0262 02 01 44

Jours et horaires d'ouverture

de 7 h à 19 h du lundi au vendredi

Situation de la MAM

Maison individuelle de 150 m² de plain pied avec jardinnet et véranda fermée

Capacité d'accueil

16 places

Date d'obtention de l'agrément

4 février 2015

Nombre d'assistantes maternelles agréées

4

Les assistantes maternelles

Aurélie CHAMAND
Lydia TURPIN
Maria MONTORO
Gwendoline TURPIN

NOTES



Adresse

9 chemin Saint Alme - Fond de bac - 97419 La Possession
Tél. : 0262 61 84 60

Jours et horaires d'ouverture

6h30 à 19h30

Situation de la MAM

Maison individuelle située sur la route de Sainte Thérèse

Capacité d'accueil

12 places

Date d'obtention de l'agrément

28 juillet 2015

Nombre d'assistantes maternelles agréées

3

Les assistantes maternelles

BUFFARD M. Angeline
HEURTIN Rose Marie
MIREL Lucie

NOTES



Adresse

n°148 chemin Luc Hoarau - Trois Mares - 97430 Le Tampon
Tél. : 0262 01 96 07

Jours et horaires d'ouverture

6h30 à 19h

Situation de la MAM

Maison individuelle de 160 m² située dans le secteur de Trois Mares

Capacité d'accueil

12 places

Date d'obtention de l'agrément

28 juillet 2015

Nombre d'assistantes maternelles agréées

3

Les assistantes maternelles

HOAREAU Marie Sylvie
TURPIN M. Sylvaine
FONTAINE Abigaïl

NOTES



Adresse

7 allée des Bananiers - Bérive - 97410 Saint Pierre
Tél. : 0692 04 63 59

Jours et horaires d'ouverture

6h à 18h

Situation de la MAM

Maison de 110 m² située en milieu rural entre Saint Pierre et Le Tampon

Capacité d'accueil

12 places

Date d'obtention de l'agrément

25 août 2015

Nombre d'assistantes maternelles agréées

3

Les assistantes maternelles

GERMAIN Sandrine
PAYET Huguette
PAYET Jessy



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr